



AVIS PUBLIC - ERRATUM

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

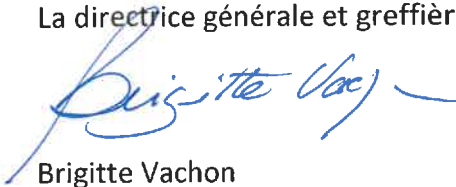
Prenez avis que l'avis public concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 publié le 13 décembre 2023 contient une erreur au niveau de la date de séance du mois de décembre, laquelle aurait dû se lire comme suit :

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

Dates	Heure
Lundi 15 janvier 2024	19 h
Lundi 12 février 2024	19 h
Lundi 11 mars 2024	19 h
Lundi 8 avril 2024	19 h
Lundi 13 mai 2024	19 h
Lundi 10 juin 2024	19 h
Lundi 8 juillet 2024	19 h
Lundi 12 août 2024	19 h
Lundi 9 septembre 2024	19 h
Mardi 15 octobre 2024	19 h
Lundi 11 novembre 2024	19 h
Lundi 9 décembre 2024	19 h

Donné à Ange-Gardien, le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon